

tement. J'espérais que la Chambre aborderait ces résolutions

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, puis-je signifier à mon honorable ami qu'en ce moment la Chambre n'a absolument rien devant elle. Je m'attendais bien à trouver dans les procès-verbaux aujourd'hui quelque avis de motion que le ministère avait l'intention de proposer à la Chambre. Personne ne connaît mieux que le premier ministre lui-même la routine de la Chambre. Lorsqu'il a convoqué le Parlement il savait qu'il fallait un préavis d'au moins quarante-huit heures pour toute résolution relative à un projet de loi particulier; ces résolutions il aurait dû les tenir prêtes. Tout au moins aurait-il pu fournir aux membres de ce côté de l'Orateur une copie des résolutions auxquelles il comptait demander le consentement unanime de la Chambre. Il est vrai qu'au début de la soirée mon honorable ami m'a fait parvenir un billet me demandant si je serais disposé à lui assurer l'assentiment général pour lui permettre de présenter, ce soir, ses résolutions afin de les étudier demain. En réponse je lui ai laissé entendre que ma crainte était que nombre de députés de l'opposition s'opposent à ce que l'assentiment général fût accordé vu qu'ils tenaient certainement avoir le loisir d'étudier quelle attitude ils désiraient prendre quant à ces résolutions et de songer un peu à ce qu'ils pourraient dire à leur sujet; et surtout qu'ils tiendraient sûrement à savoir ce que comportaient ces résolutions.

Pour ce qui est de la procédure suivie hier, si c'est par courtoisie de sa part que mon honorable ami m'a permis d'attendre au lendemain pour prendre la parole sur l'adresse au lieu de le faire hier même, je lui en sais cordialement gré, mais je l'en assure, s'il m'eût forcé hier à engager le débat, à l'encontre de l'usage constant de la Chambre, il ne se fût pas acquis la faveur ni de la Chambre, ni du pays, en agissant ainsi.

Je tiens à le redire; nous sommes disposés à faire tout notre possible pour hâter l'expédition des affaires de la session, mais nous ne songeons pas à laisser mon honorable ami y aller à toute vapeur pour faire voter ses mesures. S'il n'a rien à soumettre à la Chambre pour demain, il doit en porter toute la responsabilité, sachant si bien, lui, ce que le règlement de la Chambre prescrit en ces matières. Je ne saurais concevoir d'autre motif à ne pas donner d'avis que le désir de ne divulguer qu'au dernier instant les mesures que le premier ministre songe à présenter. Je le prierais donc de faire savoir à la Chambre, ce soir, avant de lever la séance, quelles sont les résolutions qu'on nous demande d'étudier le plus tôt pos-

sible. S'il veut, dès ce soir, nous faire part de ce que sont ces résolutions, alors, quant à moi, je ferai tout mon possible pour voir à ce qu'on les étudie au plus tôt.

L'hon. M. BENNETT: Rien n'est plus répréhensible, monsieur l'Orateur, qu'un esprit soupçonneux. Le très honorable député sait fort bien que ce n'est pas l'usage pour les gouvernements d'inscrire au Feuilleton les résolutions tant qu'on n'en a pas fini avec l'adresse. J'ai pris l'avis du greffier à ce sujet, et ma ligne de conduite a été celle qui a toujours été suivie. Les résolutions étaient prêtes. Peut-être aurait-on pu les envoyer à mon très honorable ami. L'année dernière quand il occupait mon poste et que je remplissais son rôle, aux derniers jours de la session, alors qu'il n'y avait pas urgence comme maintenant, je lui ai sûrement rendu service en plus d'une circonstance, et quelquefois à l'encontre du meilleur jugement de mes partisans, et j'en viens à constater maintenant que leur avis était plus sage que mon jugement. Je connaissais fort bien le règlement. J'ai conféré de la chose, hier soir, avec le greffier, et je m'en suis tenu à l'usage qui a toujours prévalu en pareilles circonstances.

Les résolutions sont au nombre de deux. L'une traite d'une modification à la loi des douanes au sujet des articles touchant le dumping et des améliorations qu'il serait nécessaire d'y apporter pour le motif que les pays étrangers déversent chez nous le surplus de leur production. L'autre résolution a trait à une loi de crédits, accordant 20 millions de dollars, pour parer au chômage dans le pays. Telles sont les deux résolutions dont il a été fait mention. Ai-je besoin d'ajouter que, naturellement, on aura tout l'avantage voulu d'étudier et de discuter ces résolutions, tout comme c'est l'usage pour des résolutions de cette nature; car non seulement il faudra faire subir à la résolution la première et la deuxième lecture, mais le projet de loi qui sera calqué sur ces résolutions devra aussi subir la première et la deuxième lecture, puis être étudié en comité et subir ensuite la troisième lecture. Ainsi, on ne pourra certainement pas dire que j'ai d'autre dessein que de hâter l'expédition des affaires de cette session. Je m'en suis tenu à la procédure et à l'usage tel que me l'a déclaré le greffier à sa table et je m'efforcerais toujours de faire de même. En 1914 on s'est trouvé dans le même embarras et tout a été surmonté grâce à l'assentiment général. Naturellement, je me rends bien compte que le Cabinet doit compter avec la Chambre et je suis bien aise que le pays puisse juger si nous nous sommes efforcés de nous acquitter des devoirs pour lesquels nous avons con-